



DOCUMENT DE PROJET

PROJET

FRONT LOCAL ENVIRONNEMENTAL POUR UNE UNION VERTE

FLEUVE

PAYS: NIGER

2015 - 2018

(VERSION FINALE)

SEPTEMBRE 2015



SOMMAIRE

ACRONYMES.....	3
RESUME	5
1. PERTINENCE DE L’ACTION	7
1.1. INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE.....	7
1.2. CONTEXTE NATIONAL DE LA GESTION DURABLE DES TERRES.....	8
1.3. LE CONTEXTE DE LA ZONE D’INTERVENTION	11
1.3.1. RÉGION DE DOSSO.....	11
1.3.2. REGION DE TAHOUA.....	13
1.4. ACTIONS EN COURS EN MATIERE DE GDT ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS.....	15
2. DESCRIPTION DE L’ACTION	16
1.5. OBJECTIFS,.....	16
1.6. RESULTATS ATTENDUS ET TYPOLOGIE D’ACTIVITES	16
1.6.1. RESULTAT 1/ACTIVITES.....	17
1.6.2. RESULTAT 2/ACTIVITES.....	17
1.6.3. RESULTAT 3 /ACTIVITES.....	17
1.7. DEMARCHE DE MISE EN OEUVRE	18
1.7.1. ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES	18
1.7.2. COORDINATION NATIONALE.....	18
1.7.3. COORDINATION LOCALE.....	19
1.8. GROUPES CIBLES.....	19
3. PARTENARIATS.....	20
1.9. PARTENARIATS DIRECTS	20
1.10. PARTENAIRES INDIRECTS.....	21
4. DURABILITÉ, RISQUES ET QUESTIONS TRANSVERSALES	21
1.11. CONDITIONS DE DURABILITÉ	21
1.12. RISQUES.....	22
1.13. QUESTIONS TRANSVERSALES.....	22
5. SUIVI/EVALUATION	23
6. FEUILLE DE ROUTE	25
1.14. CADRE LOGIQUE DE L’ACTION	25
1.15. CHRONOGRAMME DE LA PREMIERE ANNEE.....	29
1.16. PLAN D’ACTION.....	40
1.16.1. PLAN D’ACTION DE LA PREMIERE ANNEE.....	40



ACRONYMES

AGHYMET	Centre Régional Agro-Hydro-Météorologique
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Investissements des Collectivités Territoriales
ANGMV	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte
BRICKS	Building Resilience through Innovation Communication and Knowledge Services
CARI	Centre d'Actions et de Réalisations Internationales
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNSEE	Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CS-GDT	Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBSA	Fonds Belge de Sécurité Alimentaire
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIL	Fonds d'Investissement Local
FLEUVE	Front Local Environnemental pour une Union Verte
GDT	Gestion Durable des Terres
GDTE	Gestion Durable des Terres et des Eaux
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale pour le Développement
GMV	Grande Muraille Verte
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
ICRISAT	International Crops Research Institute for Semi Arid Tropics
IGMVSS	Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
INS	Institut National de la Statistique
3N	Initiative de stratégie intitulée « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
LADA	Land Degradation Assessment
MARP	Méthode Active de Recherches et de Planification Participative
MESUDD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
MM	Mécanisme Mondial de la CNULCD
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique



ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAC	Programme d'Action Communautaire
PAC/RC	Programme d'Action Communautaire pour la Résilience Climatique
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDC	Plan de Développement Communal
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RADDO	Réseau Associatif de Développement Durable
RésaD	Réseau Sahel Désertification
SAWAP	Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest en Appui à l'Initiative de la Grande Muraille Verte
SDRP	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCDF	United Nations Capital Development Funds
WOCAT	Panorama mondial des Techniques et Approches de Conservation



RESUME

Durée de l'action	28 mois (septembre 2015 à janvier 2018)
Objectifs de l'action	<p>L'objectif général du projet FLEUVE est : Intégration de la gestion durable des ressources naturelles, des terres et des risques écosystémiques dans les plans de développement locaux et leur mise en œuvre à travers le montage de partenariats novateurs et multi-acteurs incluant les secteurs publics et privés, dans le cadre d'une contribution à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel.</p> <p>L'objectif spécifique est : Renforcement des capacités des acteurs locaux (Communes, Organisations de la société civile, Secteur privé local) dans leurs fonctions de planification, de mise en œuvre et de financement d'un développement intégrant la gestion durable des ressources naturelles, des terres et des risques écosystémiques dans le cadre d'une approche territoire.</p> <p>Ainsi, le projet FLEUVE au Niger s'inscrit dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des objectifs stratégiques 1 et 4 de la stratégie décennale de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et des objectifs opérationnels 1, 2, 4 et 5 de ladite stratégie en ciblant les catégories d'acteurs les plus en lien avec les territoires. • Du Plan d'action de la GMV, • Des axes stratégiques 1, 2, et 4 de la Politique Environnementale de la CEDEAO, • Des axes stratégiques 1, 2, 3 et 4 de la Politique Commune d' Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA, • Des objectifs du NEPAD, • Des axes stratégiques 2 et 3 du PDES 2012-2015
Partenaires	<p>Les partenaires directs de l'action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Gouvernement de la république du Niger à travers le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable • L'Union Européenne • Le Mécanisme mondial de la CNULCD (Programme de coopération sud-sud) • United Nations Capital Development Fund • L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte au Niger • La Fondation VEOLIA • Le projet SAWAP/PAC III • Les Communes rurales de Sakadamna, de Sokorbé et de Falwel, et la Commune urbaine de Loga dans la région de Dosso, • Les communes urbaines de Tchintabaraden et d'Illéla, et les communes rurales de Badaguichiri et de Tajaé dans la région de Tahoua. • Le Réseau RésaD • L'ONG Réseau MARP <p>Les partenaires indirects de l'action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Banque Mondiale, le FEM (SAWAP), et le CILSS, l'OSS, l'IUCN (BRICKS) • Le PNUD • La FAO • Organisation Internationale de la Migration



	<ul style="list-style-type: none"> • GIZ
Groupe(s) cible(s) ¹	<ul style="list-style-type: none"> • Les Communes de Sakadamna, de Sokorbé, de Falwel, et de Loga dans la région de Dosso. La Commune rurale de Kargui Bangou fait partie des zones d'intervention avec seulement le co-financement de la Fondation VEOLIA. • Les Communes de Tchintabaraden, d'Illéla, de Badaguichiri et de Tajaé dans la région de Tahoua. • Les producteurs agricoles et les éleveurs (hommes et femmes) des communes citées ci-dessus appartenant aux régions de Dosso et Tahoua.
Bénéficiaires finaux ²	Les populations des régions de Dosso et de Tahoua estimées en 2015 respectivement à 2 285 544 habitants dont 51% de femmes et 31% de jeunes (15 ans-39 ans) , et 3 733 168 habitants dont 50% de femmes et 32% de jeunes (15 ans-39 ans).

Résultats attendus	<p>Résultat attendu 1: Les capacités des acteurs locaux sont renforcées pour l'élaboration de programmes et projets territoriaux intégrant la gestion des ressources naturelles, incluant les terres, les risques écosystémiques ainsi que des mesures incitatives pour promouvoir des partenariats multi-acteurs et multisectoriels.</p> <p>Résultat attendu 2 : Des investissements de développement intégrant la gestion durable des ressources naturelles, incluant les terres et les risques écosystémiques, ont été conduits avec un accent particulier sur l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, et les mécanismes de financement novateurs durables, dans le cadre de la lutte contre la désertification</p> <p>Résultat attendu 3: Des partenariats et des coopérations sont mis en place et suivis entre les acteurs des communautés locales ciblées et la zone sahélo-saharienne à travers un espace de dialogue, de partage d'expériences et d'outils méthodologiques.</p>
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de tous les acteurs locaux pour la mobilisation de ressources, l'intégration de la GRN dans les plans de développement locaux (ateliers, outils méthodologiques), • Mise en œuvre d'interventions locales favorisant la GDT, • Développement de partenariats innovants, • Gestion des connaissances.

¹ Les "groupes cibles" sont les groupes/entités qui seront directement positivement affectés par le projet

² Les "Bénéficiaires finaux" sont ceux qui bénéficieront du projet sur le long terme au niveau de la société



1. PERTINENCE DE L'ACTION

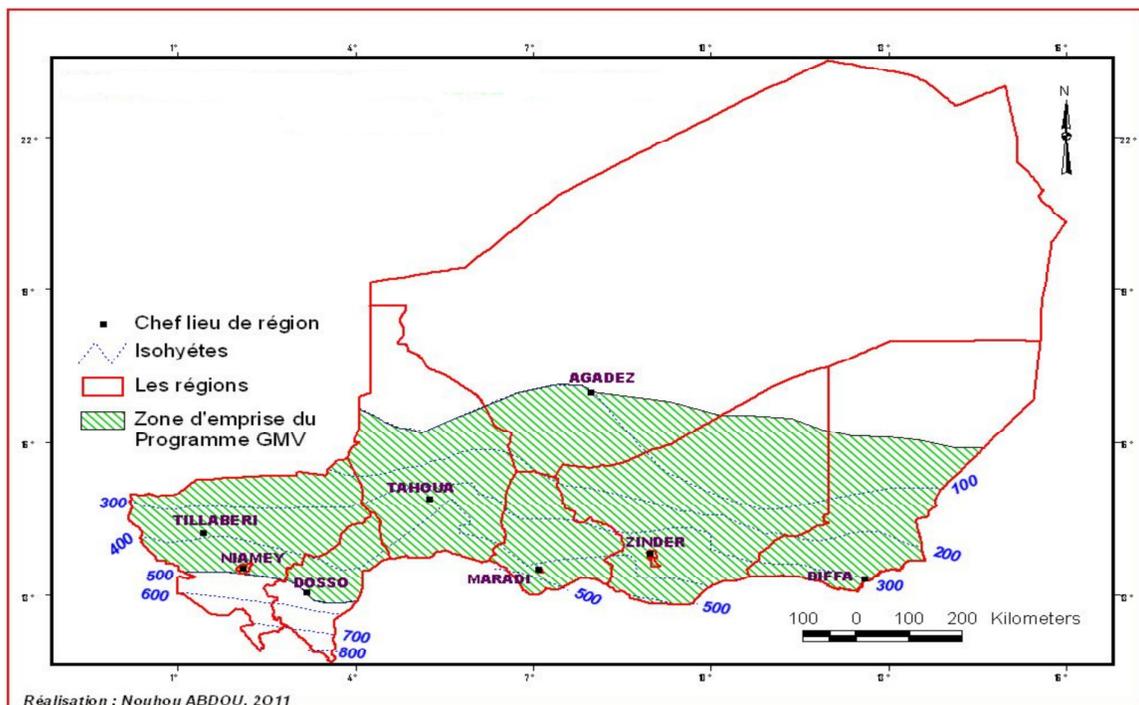
1.1. INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Afin d'accroître l'efficacité et l'efficience des mécanismes financiers existants, La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) a institué à travers son article 21 paragraphe 4 un Mécanisme mondial (MM) qui est « chargé d'encourager les actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement touchés Parties, de ressources financières importantes, notamment pour le transfert de technologie, sous forme de dons et/ou à des conditions de faveur ou à d'autres conditions ».

C'est dans ce cadre que la commission de l'Union Africaine, qui a reçu le mandat des chefs d'Etat et de Gouvernement de jouer le rôle de coordination et d'appui à la mobilisation de ressources de financement en faveur de la GMV dont l'initiative a été approuvée par ceux-ci, a mobilisé notamment le Mécanisme Mondial et d'autres partenaires qui sont la FAO et l'Union Européenne pour mettre en place au niveau régional un environnement favorable à sa mise en œuvre. Il résultera de ce partenariat plusieurs apports financiers et techniques qui ont permis d'appuyer des pays et d'aboutir à des résultats dont notamment l'élaboration de plans d'action nationaux, d'une stratégie régionale harmonisée, etc. Ainsi, la définition d'un plan d'action de la GMV répond à la nécessité d'éviter un double emploi et de renforcer les mécanismes régionaux existants que sont en particulier ceux de la CNULCD.

Le projet intitulé « Front Local Environnemental pour une Union Verte » – FLEUVE-, financé par l'Union Européenne et qui constitue une initiative pour les communautés locales, s'inscrit dans cette dynamique de partenariat stratégique pour accroître les investissements de gestion durable des terres (GDT) et, ainsi renforcer les capacités des acteurs au niveau local à partir de cinq (5) pays de la région du Sahara-Sahel dont le Niger qui fait partie des onze premiers Etats signataires de la convention établissant l'Agence Panafricaine de la GMV.

Carte 1 : la zone d'intervention de la GMV au Niger



Source : Agence Nationale de la GMV au Niger



Au Niger, le projet FLEUVE respecte les orientations stratégiques du plan d'action de la GMV dont les trois axes stratégiques constituent les objectifs opérationnels de celui-ci : (i) Axe Stratégique 1 : Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et Développement Local, (ii) Axe Stratégique 2 : Amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation et la gestion durable des systèmes de production agro-sylvo-pastorale, et (iii) Axe Stratégique 3 : Recherche d'accompagnement et Gestion des connaissances. De même, les communes d'intervention du projet appartiennent à la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte (GMV) qui correspond à la bande sahélo-saharienne comprise entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud. Enfin, son approche de mise en œuvre rend compte des instruments méthodologiques de l'Agence Nationale de la GMV.

En définitive, le projet FLEUVE renforcera la mise en œuvre de l'IGMVSS au Niger en s'inscrivant dans le cadre de la réalisation de ses objectifs.

1.2. CONTEXTE NATIONAL DE LA GESTION DURABLE DES TERRES

Avec une superficie de 1 267 000 Km² dont plus des deux tiers sont désertiques, la république du Niger comptait en 1960 près de 3 millions d'habitants ; sa population est de plus de 18 millions en 2014. Avec un taux de croissance démographique de près de 4 % par an (Données INS, 2014), les nigériens se compteront à près de 45 millions en 2035 c'est-à-dire plus d'un doublement en vingt ans. Près de 80% de cette population tirent leurs revenus de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'artisanat. Les capitaux principaux sinon exclusifs de ces systèmes de production sont les ressources naturelles, la force de travail des populations et leurs technologies.

Une mutation profonde de cette structure rurale de l'économie du Niger est peu probable à l'échéance d'une génération. Jusqu'ici, pour répondre à la demande croissante de la consommation, et face à la faible productivité des itinéraires et équipements techniques de production, les stratégies dominantes ont été surtout l'extension de l'emprise agricole et la réduction de la jachère. Or, depuis les années 1970, plusieurs signes récurrents démontrent que les limites des performances de ces systèmes de production sont atteintes. D'abord, la fréquence et surtout la généralisation spatiale des déficits alimentaires sévères qui s'accroissent malgré l'abandon des cultures de rente (arachide et coton), le triplement des superficies cultivées entre 1960 et 2010 et la réduction de la durée moyenne de la jachère de 7 ans à moins de 3 ans. Les rendements moyens de production en mil et sorgho ont décliné de 520 kg/ha avant 1965 (SEDES, 1987) à moins de 200 kg/ha entre 2000-2010 (INS, 2012). La déforestation était estimée à 200 000 hectares par an (SEDES, 1987) alors que les efforts annuels de reboisement au cours de la même période concernaient moins de 2% de cette superficie. Les plans d'eau de surface passent d'une moyenne annuelle de 400 000 ha en 1960 à 70 000 ha en 1991 (Plan National de Lutte Contre la Désertification, 1991), avec en aval, toutes les modifications négatives des régimes hydrologiques et leurs impacts à la baisse sur la recharge des nappes phréatiques. Aussi bien en ville qu'en zones rurales l'alimentation en eau et en bois d'énergie pose des problèmes bien difficiles à résoudre.

Cette analyse démontre de manière explicite qu'aucun scénario réaliste de développement socio-économique du Niger ne saurait s'affranchir de la nécessité de faire évoluer les technologies d'exploitation des ressources naturelles en outils de gestion conservatoire plus durable. La promotion des technologies et approches de GDT constitue donc incontestablement l'unique cadre stratégique capable d'engendrer l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre de nigériens et la préservation durable des écosystèmes.

Sans nul doute, c'est la sécheresse de 1973-1974 qui sera déterminante dans l'évolution des approches de développement rural et provoquera le passage des logiques de protection à des stratégies de restauration tout azimut au cours de la période 1975-1986 d'abord avec les grands



programmes publics soutenus à la fois par des efforts internes (manne financière de l'uranium) et externes. Après la phase de l'aide alimentaire massive d'urgence (1974-1975), des programmes dits «Projets Productivité» destinés à améliorer les performances des exploitations rurales seront mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national : (i) d'abord des cultures intensives par irrigation sur les Aménagements Hydro-Agricoles dans les pôles à fortes potentialités naturelles que sont les vallées du fleuve Niger, de l'Ader-Doutchi-Magia, du Goulbi et de la Komadougou, (ii) ensuite avec la globalisation des contraintes (création du CILSS en septembre 1973 et réalisation de la Conférence des Nations Unies sur la Désertification à Nairobi en 1977), des programmes à objectifs intégrés centrés sur la lutte contre la désertification, et (iii) enfin la régionalisation des défis conduira à la mobilisation d'importantes ressources de financement des investissements de GDT : Programme de Badaguichiri, Programme FAO du Projet Intégré Keita qui renforce sur le même modèle à partir de 1975, Programme de réhabilitation du Damergou (Zinder), Programme de fixation des dunes autour des cuvettes inter dunaires de Diffa et de Zinder, la diffusion dans la région de Maradi de techniques d'agro-foresterie par l'implantation de brise vents (Projet de Développement Rural Maradi) et de structures végétales de protection des berges, traitements des berges de koris dans la région d'Agadez, restauration des forêts (Projets forestiers PUSF et Banque mondiale) dans les régions de Dosso et de Tillabéry.

Cependant les effets escomptés sur le développement rural et particulièrement sur la dégradation des ressources naturelles et des productivités agricoles ont été bien limités :

- ✓ Les «Projets productivité» avaient été ancrés à l'échelle régionale pour mieux s'adapter aux données locales d'un aménagement du territoire non défini ;
- ✓ Les aménagements hydro-agricoles se sont révélés comme des complexes technologiques difficiles à gérer de façon autonome par les producteurs.
- ✓ La lutte contre la désertification a été illustrée essentiellement par des reboisements disséminés sur les terres marginales sans planification territoriale explicite et sans modalités de suivi.
- ✓ La plupart des projets de développement rural ont reproduit des schémas de gestion dont le fonctionnement bureaucratique englobait en moyenne nationale plus de 70% des budgets affectés.

Dans ce contexte d'échec, un double facteur contribuera à réorienter les stratégies nationales de restauration des terres : (i) la mise en place des programmes d'ajustement structurel à partir de 1981 qui se poursuivront jusqu'au début des années 2000 avec leurs conséquences en termes de raréfaction des ressources financières de l'Etat provenant des aides bilatérales et multilatérales, et (ii) les transformations institutionnelles résultant du processus de démocratisation amorcé suite à la conférence nationale de 1991 et des accords de paix de 1995 qui vont engendrer l'irruption de nouvelles structures dans le paysage des acteurs au développement, d'abord à partir de 1990 avec les ONG/Associations de développement/OCB créées par centaine/an, et enfin avec les collectivités territoriales à partir de 2004.

Cette réorientation sera axée sur :

- ✓ un effort d'intégration de la lutte contre la dégradation des ressources naturelles aux programmes globaux de développement rural;
- ✓ une indépendance fonctionnelle accrue des programmes par rapport aux structures techniques d'encadrement de l'état;
- ✓ une redéfinition des échelles territoriales et sociales d'intervention par la précision explicite des terroirs et groupes organisés de producteurs (coopératives, groupements) comme acteurs de référence;



- ✓ un effort de diffusion d'approches et techniques de conservation des eaux et des sols aux échelles territoriales pratiquées par ces acteurs ;
- ✓ l'implication de plus en plus forte des collectivités locales dans le dispositif de planification, de gestion et de pérennisation des investissements de GDT,

Aussi, dès la fin des années 1990, sur la base d'un constat d'échec des facilités d'ajustement structurel (de 1981 à 2011 au Niger) qui se sont traduites par un affaiblissement des capacités institutionnelles de l'Etat et, une généralisation de la pauvreté, des réflexions sont conduites à la fois aux niveaux national et international sur la double nécessité d'une mobilisation accrue des ressources d'aide au développement pour l'atteinte des objectifs du millénaire convenus lors du sommet mondial de septembre 2000 et d'une utilisation plus efficace de ces fonds d'aide. La Déclaration de Paris (février-mars 2005) constitue l'aboutissement de tous ces efforts et définit désormais les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide au développement à travers cinq principes : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

Ainsi, cette nouvelle dynamique d'aide au développement déterminera les orientations stratégiques en matière de gestion durable des terres. Les efforts précédents ont été reconduits dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP (2002-2015) et de la SDRP (2008 - 2012) : la GDT devient l'instrument privilégié de lutte contre la pauvreté et de réalisation de la sécurité alimentaire. La structuration des acteurs s'est poursuivie activement avec la formulation du CS-GDT qui « vise la mise en place d'un partenariat dynamique entre les différents acteurs et la mobilisation d'investissements adéquats et durables, en vue d'une amplification des initiatives et actions de gestion durable des terres ».³ ; le PDES 2012-2015 renforce cette vision à travers deux de ses cinq axes stratégiques : (i) l'axe stratégique 2 « la création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif » qui considère officiellement la gestion des ressources environnementales et l'adaptation aux changements climatiques comme l'une de ces conditions, et (ii) l'axe stratégique 3 intitulé « la sécurité alimentaire et le développement agricole durable » ou imitative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » dont l'objectif est de « renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ».

Malgré ces efforts importants de structuration et d'investissements dans la GDT et surtout les progrès notables enregistrés par ces projets de développement, la problématique de la dégradation des terres demeure encore entière et le Niger reste le pays le plus pauvre du monde en termes d'IDH (PNUD) qui vit depuis plusieurs décennies une insécurité alimentaire quasi-chronique et une malnutrition infantile généralisée. Les interventions d'urgence du PAM sont devenues incontournables et plus que nécessaires pour maintenir les populations dans leurs terroirs. Le maintien à long terme de ces tendances de déséquilibre soulève bien des questions sur les véritables impacts des interventions de tous ces projets, de leur efficacité à transformer ce paysage de crise, et surtout de leur propension à améliorer de manière durable les conditions de vie de la majorité des populations locales.

C'est précisément à ce défi que doit répondre le projet FLEUVE en synergie avec d'autres programmes en cours d'exécution dans sa zone d'intervention.

³ PDES 2012-2015, page130



1.3. LE CONTEXTE DE LA ZONE D'INTERVENTION

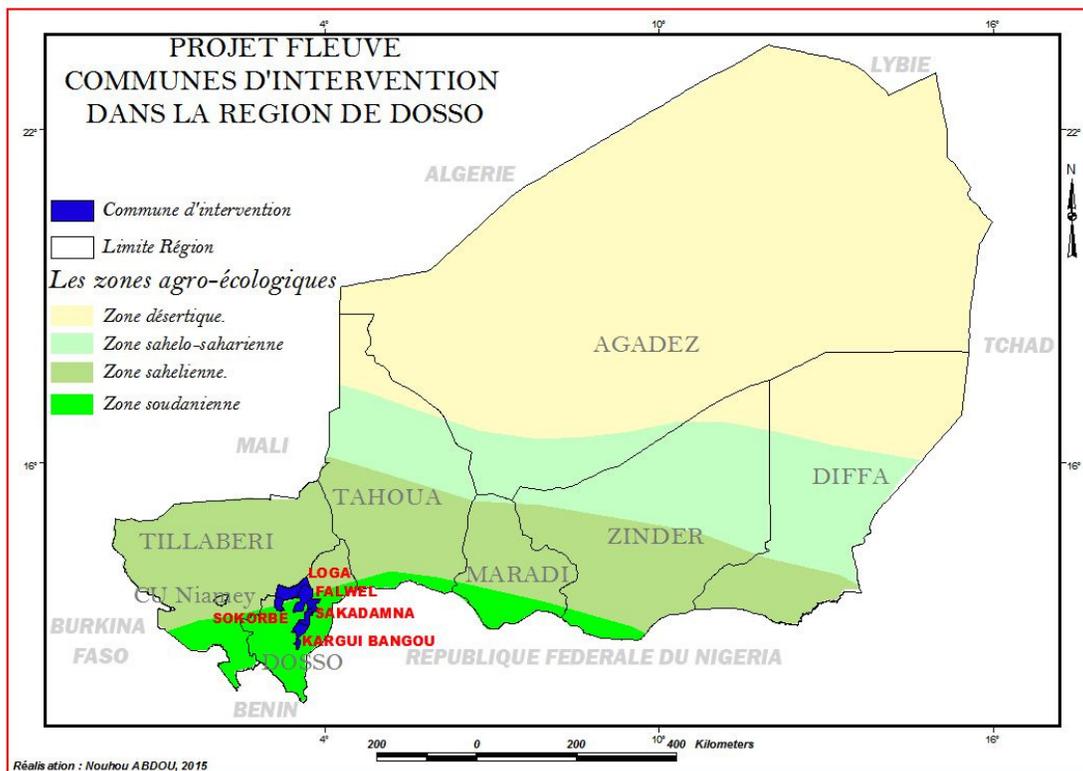
Au Niger, le projet FLEUVE interviendra dans deux régions et quatre départements :

- **La région de Dosso** avec les Communes rurales de Sakadamna (**Département de Dosso**), de Sokorbé, de Falwel et la Commune urbaine de Loga (**Département de Loga**) qui sont situées au nord de celle-ci dans la zone sahélienne. La Commune rurale de Kargui Bangou (département de Dosso, Région de Dosso) bénéficiera des actions du projet à travers le co-financement de la Fondation VEOLIA.
- **La région de Tahoua** avec la Commune urbaine de Tchintabaraden (**Département de Tchintabaraden**), et les Communes rurales de Badaguichiri et de Tajaé, et la Commune urbaine d'Illéla (**Département d'Illéla**). La Commune urbaine de Tchintabaraden est située dans l'Azawagh au cœur de la zone pastorale nord Tahoua. Par contre le département d'Illéla est situé dans la zone agricole sahélienne au sud-ouest de la région de Tahoua.

1.3.1. REGION DE DOSSO

Dans la région de Dosso, le projet FLEUVE interviendra directement dans quatre communes des départements de Loga (3 communes) et de Dosso (1 commune) couvrant une superficie de près de 4 200 Km² et appartenant à la bande intermédiaire entre la zone pastorale au nord et la zone agricole (soudanienne) au sud. Avec une moyenne pluviométrique de 450 mm/an, cette zone d'intervention du projet fait face à une forte densité humaine et à une extrême pauvreté des populations qui demeurent à l'origine des mouvements massifs d'exode vers les pays voisins (Nigéria, Bénin, Libye, etc.) et les grandes villes (principalement Niamey).

Carte 2 : zone d'intervention du projet FLEUVE dans la région de Dosso





En effet, vivant à la fois d'une agriculture (monoculture céréalière de mil avec des équipements rudimentaires) et d'un élevage (élevage extensif et de case principalement les petits ruminants et les bovins) de subsistance, ces populations locales subissent depuis plusieurs décennies une détérioration accélérée de leurs conditions de production à travers :

- Un processus de désertification qui s'accompagne d'un ensablement des plaines, des vallées et des mares constituant les principaux bassins productifs ;
- Une intensification de la dégradation des terres avec d'une part le développement de plusieurs koris et d'autre part une réduction significative de la faune et de la flore suivie de la disparition de plusieurs espèces d'herbacées et de ligneux. Cette dégradation des terres est accélérée par le système agricole extensif consistant à exploiter la fertilité immédiate des sols sans pour autant investir dans sa régénération et sa récupération.
- une accumulation de déficits pluviométriques à moyen et long terme se traduisant par des crises alimentaires successives principalement dans les régions du centre et du nord des départements de Loga et de Dosso.

Tableau 1 : Superficie et population des communes d'intervention du projet FLEUVE dans la région de Dosso

Commune	Superficie (Km2)	Population en 2015 (habitants)
Loga	1 700	64 565
Sokorbé	705	39 906
Falwel	1 286	92 422
Sakadamna	750	45 284
Kargui Bangou	791	45 309
Total	5 232	242 177

Source : INS 2015

De même, ces communes disposent de peu de ressources financières et d'infrastructures socio-économiques : faibles recettes fiscales, taux faible de scolarisation et de couverture sanitaire, pistes rurales inexistantes engendrant une situation d'enclavement de plusieurs villages, insuffisance des points d'eau (puits et forages) à la fois pour les hommes et les animaux obligeant les populations à parcourir des dizaines de kilomètres pour s'approvisionner en eau potable ou à consommer l'eau des mares, absence de marchés hebdomadaires à dimension régionale, etc.

Face à ces contraintes et conscientes des riches potentialités que recèlent cette zone, les populations locales ont développé des stratégies d'adaptation consistant à diversifier leurs activités économiques (la pratique simultanée de l'élevage et de l'agriculture s'inscrit dans cette dynamique), et à exploiter en saison sèche les ressources en eau des mares et, par la petite irrigation, celles des bas fonds et des vallées. Plusieurs partenaires au développement (FAO, PAM, SWISSAID, Coopération Technique Belge, etc.) soutiennent ces efforts locaux d'inverser les tendances actuelles de généralisation de la pauvreté par la mise en œuvre d'approches novatrices de développement axées sur la formation du capital humain, le renforcement des capacités institutionnelles des communautés, la diffusion de techniques durables productives, et la récupération de terres communautaires (agro-sylvo-pastorale) accompagnée de la sécurisation foncière de celles-ci. Le projet FLEUVE devrait contribuer à renforcer cet appui au développement local de sa zone d'intervention en alignant ses axes d'intervention sur les besoins effectifs de ces communautés locales.

1.3.2. REGION DE TAHOUA

Dans la région de Tahoua, le projet FLEUVE interviendra dans deux zones distinctes :

- La zone pastorale dans la région nord Tahoua avec la Commune urbaine de Tchintabaraden (**Département de Tchintabaraden**) qui se caractérise par une pluviométrie moyenne de moins de 250 mm/an,
- La zone sahélienne agricole au sud avec les Communes rurales de Badaguichiri et de Tajaé, et la Commune urbaine d'Illéla (**Département d'Illéla**).

Carte 3 : zone d'intervention du projet FLEUVE dans la région de Tahoua

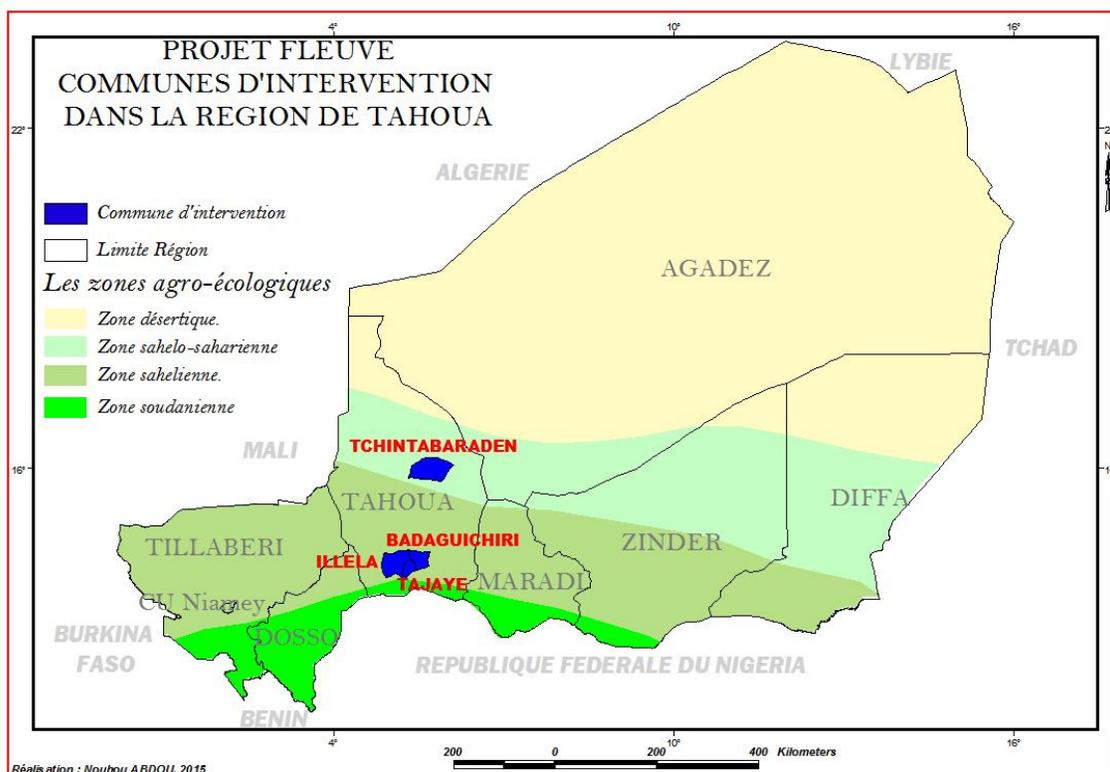


Tableau 2 : Superficie et population des communes d'intervention du projet FLEUVE dans la région de Tahoua

Commune	Superficie Km2	Population en 2015 Habitants
Illéla	2 311	159 510
Badaguichiri	1 169	129 537
Tajaé	506	88 514
Tchintabaraden	6 500	89 605
Total	10 486	467 166

Source : INS 2015



La Commune urbaine de Tchintabaraden

Le Département de Tchintabaraden se caractérise par des conditions climatiques rudes marquées d'une part par une faiblesse des ressources naturelles (eau, pâturage, conditions climatiques) et d'autre part par une dynamique de dégradation de l'environnement (désertification, changements climatiques) qui rend précaire ou aléatoire toute forme de production agropastorale notamment l'élevage qui constitue la principale activité des populations locales à majorité Touareg.

La problématique du développement, caractéristique de la Commune urbaine de Tchintabaraden résulte de la combinaison de facteurs antagoniques de croissance à moyen et long terme. En effet, la forte croissance démographique, résultant de l'urbanisation accélérée à la faveur des accords de paix de 1995, ne s'est pas accompagnée d'un développement des infrastructures et d'une accélération de la croissance économique.

Plutôt, les sécheresses des années 1970, 1980, 2000 et 2010 se sont traduites par la perte de leur capital productif (plus des 2/3 de leurs troupeaux) et ont montré les limites du système productif extensif dans un contexte marqué par les aléas climatiques. Et, les investissements dans les infrastructures, qui devraient favoriser l'amélioration des conditions des populations, sont demeurés insuffisants par rapport aux besoins malgré d'importants efforts des partenaires au développement pour soutenir la mise en œuvre des programmes de consolidation de la paix.

De telle sorte que les populations locales, dans un effort d'adaptation et de renforcement de leur capacité de résilience face aux chocs climatiques, se sont engagées dans une dynamique de diversification de leurs activités à travers le développement d'activités de production maraichère dans les bas fonds, les vallées et autour des points d'eau semi-permanents. Cette expansion du front des cultures, qui viole la loi 61-05 du 27 mai 1961 fixant la limite nord des cultures, s'est traduite par la multiplication des conflits entre les éleveurs et les pasteurs reconvertis au maraichage et surtout une forte pression sur les ressources naturelles notamment les pâturages et les eaux de surface. Ainsi, contrairement au massif de l'Aïr, la diversification des activités économiques s'est montrée incapable de relever le niveau de vie des populations locales et de renforcer les capacités locales de création de richesses ; elle a plutôt engendré des conflits autour de la gestion des ressources naturelles et du foncier, et servi de prétexte pour le développement du « ranching ».

Dans ce cadre, l'exode vers les pays voisins du Nord (Libye, Algérie, etc.) constituera la solution mise en œuvre par des centaines de jeunes de cette commune chaque année ; les transferts de ressources financières effectués par les jeunes migrants maintiennent le reste de la famille et assurent la satisfaction de ses besoins de base.

La crise Libyenne engendrera en 2011 un afflux massif de populations de cette commune retournées de Libye et renforcera davantage l'extrême pauvreté des populations locales ; et, ses répercussions au Mali demeurent un facteur essentiel de risque extrême d'instauration de l'insécurité et de la remise en cause de la paix dans cette bande frontalière avec le Mali et l'Algérie. Le projet FLEUVE devra contribuer à la transformation des chaînes de valeurs dans le secteur de l'élevage en instrument de consolidation de la paix.

Les communes du département d'Illéla

Contrairement à la Commune urbaine de Tchintabaraden, les trois communes bénéficiaires du Département d'Illéla appartiennent à la bande agricole sahélo-soudanienne qui bénéficie d'un climat relativement clément avec une pluviométrie moyenne de près de 450 mm/an. Mais, cette dernière décennie a été marquée par des pluies irrégulières mal réparties dans l'espace et dans le temps. Ce qui a engendré une accumulation de déficits alimentaires et l'accroissement de la vulnérabilité des populations.



Ainsi, comme dans le cas des quatre communes de la Région de Dosso, cette zone connaît une dégradation continue des conditions de vie des populations du fait de son appartenance à la bande intermédiaire subissant les effets de la désertification et des changements climatiques :

- Une baisse régulière et continue des rendements agricoles (ensablement des terres et formation de dunes);
- Une dégradation des ressources naturelles notamment les terres agricoles soumises à de fortes pressions avec une réduction significative du couvert végétal (pratiques culturales non durables).

Survenant dans un contexte d'accès limité aux services sociaux de base, ces crises alimentaires successives ont eu pour effet d'engendrer des mouvements d'exode des jeunes principalement vers les pays voisins du sud (Nigéria, Bénin, etc.).

Parallèlement, une dynamique d'exploitation des potentialités locales en matière de production maraichère dans les bas fonds, les vallées et autour des mares est instaurée par les populations locales avec l'appui de l'Etat et des partenaires au développement.

1.4. ACTIONS EN COURS EN MATIERE DE GDT ET ENSEIGNEMENTS TIRES

Les principales actions en cours dans les deux régions sont :

- Le PAC III appuie les Communes urbaines de Tchintabaraden et d'Illéla (Région de Tahoua) et la Commune rurale de Sakadamna (Région de Dosso).
- La PAC/RC intervient dans les Communes de Falwel, Loga et Sokorbé (région de Dosso) et dans la Commune urbaine de Tchintabaraden (Région de Tahoua).
- Plusieurs autres partenaires au développement interviennent dans cette zone avec les approches « argent contre travail » et/ou « nourriture contre travail » :
 - ✓ Le PAM ;
 - ✓ La Cellule Crise Alimentaire/Cabinet du premier ministre ;
 - ✓ La Cellule Filets sociaux/Cabinet du premier ministre ;
 - ✓ La Coopération Technique Belgique ;
 - ✓ L'Union Européenne à travers le Projet d'Appui à la Paix et à la Sécurité ;

Comme cela avait été présenté dans l'analyse du contexte national de la GDT, les enseignements tirés sont triples : (i) les investissements de GDT exigent des ressources financières importantes et une longue durée de mise en œuvre, pour rendre irréversibles les résultats atteints, (ii) la sécurisation foncière des terres communautaires doit être engagée avant la réalisation des travaux de GDT en dialogue permanent avec les populations locales –choix des sites, vision future, accès et usages; celle-ci doit être accompagnée par l'élaboration et l'adoption par les communautés d'un plan de gestion des ressources naturelles sur les sites récupérés, et (iii) ce sont les innovations locales promues par les producteurs eux-mêmes et pour eux-mêmes qui sont générateurs d'impacts significatifs et durables.



2. DESCRIPTION DE L'ACTION

2.1. OBJECTIFS

L'objectif général du projet est : Intégration de la gestion durable des ressources naturelles, des terres et des risques éco-systémiques dans les plans de développement locaux des communes de Loga, Sakadamna, Falwel, Sokorbé (Région de Dosso), Illéla, Tajaé, Badaguichiri et Tchintabaraden (Région de Tahoua), et leur mise en œuvre à travers le montage de partenariats novateurs et multi-acteurs incluant les secteurs publics et privés, dans le cadre d'une contribution à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte au Niger.

L'objectif spécifique est : Renforcement des capacités des acteurs locaux (Communes, organisations de la société civile, secteur privé local) des communes de Loga, Sakadamna, Falwel et Sokorbé dans la région de Dosso, et, Illéla, Tajaé, Badaguichiri et Tchintabaraden dans la région de Tahoua, dans leurs fonctions de planification, de mise en œuvre et de financement d'un développement intégrant la gestion durable des ressources naturelles, des terres et des risques éco-systémiques dans le cadre d'une approche territoire.

Ainsi, le projet FLEUVE au Niger s'inscrit dans le cadre :

- Des objectifs stratégiques 1 et 4 de la stratégie décennale de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et des objectifs opérationnels 1, 2, 4 et 5 de ladite stratégie en ciblant les catégories d'acteurs les plus en lien avec les territoires.
- Du plan d'action de la GMV,
- Des axes stratégiques 1, 2, et 4 de la Politique Environnementale de la CEDEAO,
- Des axes stratégiques 1, 2, 3 et 4 de la Politique Commune d' Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA,
- Des axes stratégiques 2 et 3 du PDES 2012-2015

2.2. RESULTATS ATTENDUS ET TYPOLOGIE D'ACTIVITES

Trois principaux résultats sont attendus au terme de la mise en œuvre du projet :

Résultat 1 : Les capacités des acteurs locaux sont renforcées pour l'élaboration de programmes et projets territoriaux intégrant la gestion des ressources naturelles, incluant les terres, les risques éco-systémiques ainsi que des mesures incitatives pour promouvoir des partenariats multi-acteurs et multisectoriels.

Résultat 2 : Des investissements de développement intégrant la gestion durable des ressources naturelles, incluant les terres et les risques éco-systémiques, ont été conduits avec un accent particulier sur l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, et les mécanismes de financement novateurs durables, dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Résultat 3: Des partenariats et des coopérations sont mis en place et suivis entre les acteurs locaux et la zone sahélo-saharienne à travers un espace de dialogue, de partage d'expériences et d'outils méthodologiques.



2.2.1. RESULTAT 1/ACTIVITES

Pour atteindre le résultat 1, les activités menées seront articulées comme suit :

Activité 1.1: Documentation de la situation de référence du projet et Identification des contraintes et des opportunités dans l'intégration des questions relatives aux ressources naturelles dans les plans locaux de développement.

Activité 1.2: Élaboration d'outils méthodologiques de développement territorial intégrant la GRN, la GDT et les risques écosystémiques et accompagnement de la commune dans l'utilisation desdits outils.

Activité 1.3: Appuyer les collectivités territoriales dans la mobilisation de ressources pour le financement durable de leurs projets de gestion durable des terres et d'adaptation aux risques écosystémiques contenus dans les plans de développement.

2.2.2. RESULTAT 2/ACTIVITES

Pour atteindre ce résultat, deux activités principales seront exécutées :

Activité 2.1: Réaliser dans la commune des investissements pour la promotion de la GDT.

Activité 2.2: Identification et accompagnement d'au moins une filière de production à valeur ajoutée promouvant l'amélioration des revenus des populations et la GDT

Au terme du processus de consultation et de planification, un cadre pluriannuel de mise en œuvre des investissements retenus sera élaboré. Il sera décliné en plans d'action annuels qui feront partie intégrante des plans annuels d'investissement des collectivités locales bénéficiaires. Il est attendu par ailleurs que les interventions et investissements sélectionnés et mis en œuvre concourent à renforcer l'IGMVSS au Niger.

Le choix des investissements devra s'accompagner de la recherche de synergies au niveau technique et opérationnel avec les interventions soutenues par d'autres partenaires et avec le secteur privé. Par la même occasion, le projet utilisera l'effet démonstratif de ses actions pilotes pour attirer vers les communes ciblées d'autres financements pour la gestion durable des terres, des ressources naturelles et la prise en compte des risques climatiques.

Cette approche permettra également d'impliquer les organisations de la société civile dans la planification ainsi que dans la mise en œuvre directe de mesures et investissements comme partenaires ou prestataires de services.

2.2.3. RESULTAT 3 /ACTIVITES

Pour atteindre ce résultat, les activités s'articuleront comme suit:

Activité 3.1: Développement et application d'une stratégie de gestion des connaissances découlant de l'exécution du projet / Insertion des leçons apprises, des bonnes pratiques et des outils méthodologiques dans le cadre global de la plateforme GMV.

Activité 3.2 : Développement et mise en œuvre d'outils de communication et de plaidoyer pour la diffusion d'informations liées aux questions de gestion durable des risques climatiques, des ressources naturelles et des terres



Par ailleurs, l'ONG CARI appuiera la mise en œuvre de ces résultats par la conception et la conduite de modules de formation. Ces modules seront diffusés auprès des communautés locales à travers ses réseaux d'OSC (Drynet, RésaD et RADD0) dans les pays couverts par le projet FLEUVE.

2.3. DEMARCHE DE MISE EN OEUVRE

2.3.1. ROLES ET RESPONSABILITES DES PARTIES PRENANTES

Le Mécanisme Mondial est l'Agence d'exécution du projet FLEUVE. A ce titre, il est responsable devant la Commission de l'exécution et de la coordination du projet dans les cinq pays couverts par le projet.

Les collectivités locales constituent des groupes cibles et des bénéficiaires directs du Projet. Elles assurent la maîtrise d'ouvrage des activités réalisées sur leurs territoires.

L'ANGMV et les OSC, ONG des réseaux MARP et RésaD, sont les partenaires nationaux responsables de la mise en œuvre de l'ensemble des activités du FLEUVE sur le terrain et rendront compte de leurs activités au MM.

UNCDF assurera l'assistance technique pour le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des collectivités et le transfert des fonds vers ces instances. A cet effet, le coût des opérations relatives à ces activités sera imputé aux résultats 1 et 2. UNCDF signera avec les partenaires nationaux des conventions qui serviront de base aux décaissements de fonds à opérer. Les structures bénéficiaires de transfert de ressources seront comptables de leur utilisation vis-à-vis de l'UNCDF à qui ils fourniront des justificatifs des dépenses effectuées.

IUCN assurera la gestion des ressources allouées au Projet pour la mise en œuvre des activités contribuant au Résultat 3. IUCN mettra les ressources transférées par le MM à la disposition des partenaires identifiés en conformité avec le plan de travail annuel validé par le Comité de Pilotage et approuvé par le MM. En vue du transfert des ressources, IUCN signera des conventions annuelles avec les différents partenaires. Les structures bénéficiaires des ressources allouées par IUCN sont comptables de leur utilisation vis-à-vis d'IUCN à qui ils fourniront les justificatifs requis pour les dépenses effectuées.

Les collectivités locales assurent la maîtrise d'ouvrage des investissements réalisés.

2.3.2. COORDINATION NATIONALE

Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable assure la tutelle du projet et, à ce titre préside le comité national de pilotage constitué des institutions suivantes:

- Présidence de la République du Niger/ Haut-Commissariat à l'Initiative 3N ;
- Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, et des Affaires coutumières et religieuses ;
- Le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire ;
- Le Ministère de l'agriculture ;
- Le Ministère de l'élevage ;
- Le Ministère de l'hydraulique et l'assainissement ;
- La délégation de l'Union Européenne au Niger ;
- Le point focal de la CNULCD ;



- La Représentation de l'UNCDF au Niger ;
- IUCN
- La Fondation Veolia ;
- L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte ;
- La Coordination nationale de la plateforme TerrAfrica et GDT ;
- L'Agence Nationale de Financement des Investissements des Collectivités Territoriales – ANFICT- qui est rattachée à la fois au Ministère en charge de la décentralisation et au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le Secrétariat permanent du Code rural ;
- L'ONG Réseau MARP,
- Le RésaD.

Le Comité de pilotage aura à charge de :

- Approuver les programmes de travail annuels et les rapports annuels d'activités du projet;
- Formuler des propositions et recommandations sur les questions se rapportant à la mise en œuvre efficace du projet ;
- Désigner en son sein l'institution responsable d'assumer les rôles de rapporteur de réunion et facilitateur logistique.

2.3.3. COORDINATION LOCALE

Les communes bénéficiaires disposeront de la maîtrise d'ouvrage de toutes les actions liées aux FIL à travers l'intégration de celles-ci dans les PDC et leurs budgets annuels d'investissement.

La Commune assure la maîtrise d'ouvrage des activités d'investissements réalisées sur son territoire et se rapportant au Résultat 2. Elle bénéficiera des conseils de l'UNCDF et des autres partenaires du Projet dans le choix des modalités de réalisation des activités et des prestataires de service (Entreprises, Bureaux d'étude, ONG, groupements communautaires, consultants, etc.). Les contrats seront signés par la Commune qui procédera au paiement des prestataires de services à partir des ressources qu'elle recevra du Projet FLEUVE.

2.4. GROUPES CIBLES

Huit (8) collectivités locales du Niger seront les principaux bénéficiaires directs du projet FLEUVE :

- quatre communes dans la région de Dosso:
 - ✓ les Communes rurales de Sokorbé et de Falwel, et la Commune urbaine de Loga dans le Département de Loga.
 - ✓ la Commune rurale de Sakadamna dans le département de Dosso. La Commune rurale de Kargui Bangou (Département de Dosso) bénéficiera des actions du projet à travers le cofinancement de la Fondation VEOLIA.
- quatre communes dans la région de Tahoua:
 - ✓ la Commune urbaine d'Illéla et les Communes rurales de Tajaé, Badaguichiri dans le Département d'Illéla ;
 - ✓ la Commune urbaine de Tchintabaraden dans le Département de Tchintabaraden.



La Commune rurale de Falwel bénéficie d'un programme en cours de l'UNCCDF. Et, les Communes urbaines de Tchintabaraden et d'Illéla, et la Commune rurale de Sakadamna sont des collectivités locales bénéficiaires directes du PAC III.

L'ensemble des Communes ciblées bénéficieront des actions de renforcement des capacités institutionnelles et d'amélioration de la gouvernance locale en fonction de leurs besoins (appui logistique et matériel, appui budgétaire), et des ressources financières du FIL (à part égale). Dans ce cadre, les maires, les conseillers municipaux et les agents techniques des mairies bénéficieront d'actions de renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles dans le domaine de la planification et du suivi du développement local.

Ensuite, les producteurs agricoles et les éleveurs, hommes et femmes, des communes citées ci-dessus bénéficieront directement de financement de microprojets dans le cadre de la seconde composante des FIL relative aux AGRRE et aux travaux de récupération de terres agro-sylvo-pastorales. Le nombre de ces bénéficiaires directs est estimé au minimum à 40 000 ménages vulnérables dans les huit communes bénéficiaires directes. La commune rurale de Kargui Bangou bénéficiera des actions entreprises avec les ressources financières du cofinancement de la Fondation VEOLIA.

Enfin, les représentants des services techniques départementaux et les prestataires de services privés bénéficieront directement et/ou indirectement des activités du projet.

3. PARTENARIATS

Visant à stimuler la collaboration Sud-Sud, le partenariat et la coopération plus large dans toute la région et au-delà, en fournissant une plate-forme de diffusion et de duplication des bonnes pratiques et des leçons apprises sur le financement de la GDT, le projet FLEUVE au Niger est fondé sur plusieurs partenariats stratégiques qui lui permettent d'assurer une exécution efficiente de ses activités et surtout de répondre efficacement aux besoins des populations locales.

3.1. PARTENARIATS DIRECTS

Trois niveaux de partenariats directs sont mis en œuvre par le projet FLEUVE :

- Le cadre international de partenariat résultant du Mécanisme Mondial (MM) qui a suscité le financement du projet par la Commission Européenne, mobilisé les initiatives des communautés locales à travers des réseaux d'organisations de la société civile (RésaD, RADDO et Drynet appuyés par le CARI) et fait appel à l'expertise technique indispensable de la FAO. Celui-ci a permis l'établissement de la convention de partenariat entre l'UNCCDF, l'UNCCD et l'Etat du Niger.
- Le cadre national de partenariat, qui est traduit à travers la structure du comité national de pilotage, entre les ministères sectoriels (Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses, Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement), les PTFs (Représentation de l'Union Européenne au Niger, La Représentation de l'UNCCDF au Niger et la Fondation



Veolia), les institutions publiques sectorielles (L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, le Haut Commissariat à l'Initiative 3N, la Coordination nationale de la plateforme TerrAfrica et GDT, et l'Agence Nationale de Financement des Investissements des Collectivités Territoriales –ANFICT-), le point focal de la CNULCD et les organisations de la société civile (ONG Réseau MARP et le RésaD).

- Le cadre local de partenariat entre les collectivités locales, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les commissions foncières, les organisations de la société civile dont les OCB, et les prestataires privés de services.

3.2. PARTENAIRES INDIRECTS

Des partenariats indirects seront promus par le projet avec notamment :

- Les projets et programmes développant la même approche de transfert de la maîtrise d'ouvrage des investissements de GDTE aux collectivités locales : PAC III en particulier ;
- Le projet du Mécanisme Mondial intitulé « Promouvoir la GDT dans les zones susceptibles à la migration à travers des mécanismes de financement novateurs en Afrique de l'Ouest » ;
- Les projets de GDTE intervenant dans la zone de mise en œuvre du projet FLEUVE : le PAC-RC et le projet du FBSA en cours d'élaboration en particulier.

4. DURABILITE, RISQUES ET QUESTIONS TRANSVERSALES

4.1. CONDITIONS DE DURABILITE

De manière globale, la durabilité du projet résultera de la poursuite à long terme par le Gouvernement du Niger de ses principales stratégies sectorielles de développement, en particulier celles sur la décentralisation/déconcentration et la GDT.

La durabilité institutionnelle du projet dépendra essentiellement de sa stratégie de retrait qui doit être définie dès le lancement des activités et axée sur :

- la responsabilisation des acteurs locaux afin que ces derniers s'approprient pleinement des activités du projet,
- la définition et l'instauration d'un cadre d'échange et de partage des connaissances et des expériences en vue de la capitalisation de tous les résultats atteints ;
- l'établissement de partenariats stratégiques novateurs à tous les niveaux (international, national et local) pour intensifier la mobilisation des ressources d'investissement et poursuivre les activités de manière pérenne ;
- l'appropriation par les collectivités locales de l'approche du projet.

La durabilité technique et environnementale du projet repose principalement sur l'expérience de l'UNCCD et des partenaires techniques des collectivités locales (services techniques déconcentrés de l'Etat, prestataires privés, ONG/Associations de développement) en matière de mise en œuvre de l'approche, de la conduite de travaux de GDT, et d'appui aux communautés locales sous la forme de microprojets d'AGRRE. Les activités de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans



l'exécution du projet, notamment celles qui renforcent l'expertise locale, contribuent à la durabilité technique et environnementale de ses actions.

La durabilité économique et financière du projet résultera d'abord des capacités des investissements à générer des effets multiplicateurs et accélérateurs (« spillover effects ») sur les revenus des bénéficiaires directs. A ce titre, le projet FLEUVE devra assurer une allocation optimale de ses ressources (répartition entre investissement et dépenses de fonctionnement, arbitrage entre investissements à fortes valeurs ajoutées et investissements peu productifs, etc.) et une gestion efficace de celles-ci (approche de gestion par les résultats). Dans cette perspective, le projet bénéficiera à la fois aux groupes sociaux vulnérables à faible capacité de création de valeurs et les groupes sociaux innovants qui soutiennent la croissance économique locale.

Des structures comme l'ANFICT devraient contribuer à garantir la durabilité des instruments financiers du projet.

4.2. RISQUES

Le contexte national et sous-régional actuel suggère des risques multiformes dont les probabilités de réalisation restent globalement faibles :

- **Risques liés au terrorisme dans la sous-région.** La zone d'intervention du projet FLEUVE demeure stable et n'a pas connu d'actions terroristes malgré sa proximité avec des zones de conflit (nord Mali). Le partenariat avec les autorités régionales, départementales et locales, et les communautés locales réduisent considérablement ce risque.
- **Risques climatiques.** Pays sahélien par excellence faisant face depuis le début des années 1970 à des crises cycliques alimentaires provoquées par la sécheresse, le Niger connaît d'autres crises naturelles qui ont un impact négatif sur le développement local en particulier. Dans ce cadre, l'approche de mise en œuvre du projet permet de répondre efficacement à toute crise à travers l'application de mesures d'urgence par les collectivités locales qui peuvent incorporer les nouveaux besoins dans leurs plans d'investissement annuels.
- **Les risques politiques et sociaux.** Les élections générales de 2016 pourraient présenter un risque d'instabilité politique et sociale. Mais, les mécanismes nationaux de dialogue politique et social, et de prévention des crises réduisent considérablement ce risque. Dans ce cas aussi, le partenariat stratégique avec les acteurs locaux et régionaux de développement joueront un rôle d'atténuation des effets de cette crise éventuelle sur l'exécution du projet.
- **Les risques liés à la mise en œuvre du projet.** L'approche de transfert de la maîtrise d'ouvrage des investissements de GDTE aux collectivités locales pourrait se heurter à leurs faibles capacités institutionnelles et surtout celles des autres acteurs incapables de produire les résultats attendus. La diversification des partenaires et la mise en place de procédures de contrôle et de suivi des réalisations devraient contribuer à réduire ce risque.

4.3. QUESTIONS TRANSVERSALES

Au regard du contexte socio-économique et environnemental de sa zone d'intervention et des spécificités de son approche, le projet FLEUVE développera plusieurs thèmes transversaux :



- **Le Genre sous toutes ses formes.** Le genre sera appliqué dans les procédures d'identification des bénéficiaires directs, de sélection des microprojets, de recrutement des prestataires privés, etc. Le projet contribuera à soutenir les groupes sociaux marginalisés (jeunes retournés de Libye, femmes, etc.).
- **Le Développement durable et la Résilience des communautés locales face aux effets des changements climatiques.** Les questions relatives au développement durable, à la protection de l'environnement et à la résilience des populations locales seront déterminantes dans les choix stratégiques opérés par les structures du projet.

5. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi-évaluation du projet est assuré par le MM à travers les partenaires de mise en œuvre que sont le Point Focal UNCCD, l' ANGMV et les OSC (Réseau MARP et RéSaD).

Le suivi-évaluation est axé sur :

- le suivi du dispositif des subventions et des décaissements;
- l'évaluation périodique des performances des collectivités locales afin de mesurer le niveau de renforcement de leurs capacités institutionnelle et techniques;
- l'évaluation des investissements réalisés dans les collectivités locales
- la qualité du système de gestion des connaissances

Le suivi-évaluation s'effectuera selon les modalités suivantes (voir chronogramme)

- une évaluation de démarrage pour évaluer le dispositif de coordination et mise en œuvre dans le pays
- une évaluation en cours de première année afin de préparer le plan d'action de la deuxième année

Tableau 1. Chronogramme de suivi-évaluation

Activités	Q4 2015	Q1 2016	Q2 2016	Q3 2016	Q4 2016	Q1 2017	Q2 2017	Q3 2017	Q4 2017	Q1 2018
Evaluation de démarrage										
Évaluation de première année										
Évaluation à mi-parcours										
Évaluation de deuxième année										



Evaluation finale										
-------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



6. FEUILLE DE ROUTE

6.1. CADRE LOGIQUE DE L'ACTION

Ce cadre logique doit être complété par un répertoire des indicateurs de performance (quantitatifs et qualitatifs) qui identifiera les valeurs de référence et celles cibles à mi-parcours et à la fin du projet pour installer un véritable système de suivi/évaluation.

	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global	Intégration de la gestion durable des ressources naturelles, des terres et des risques écosystémiques dans les plans de développement locaux et leur mise en œuvre à travers le montage de partenariats novateurs et multi-acteurs incluant les secteurs publics et privés, dans le cadre d'une contribution à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel.	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la prise en compte de la gestion durable des ressources naturelles, des terres et des risques écosystémiques dans les plans de développement locaux dans la zone de la Grande Muraille Verte au Niger • Augmentation du nombre de partenariats novateurs instaurés en faveur de la gestion durable des terres dans la zone de la Grande Muraille Verte au Niger 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans locaux de développement des collectivités territoriales dans la zone GMV au Niger • Budget consolidé des Collectivités locales concernées • Cadres nationaux de programmation de la GMV 	<p>Accord des autorités locales et nationales</p> <p>Adhésion des communautés</p> <p>Disponibilité des compétences locales et nationales pour la mise en œuvre du projet</p>
Objectif spécifique	Renforcement des capacités des acteurs locaux de la zone d'intervention (Commune, organisations de la société civile, secteur privé local) dans leurs fonctions de planification, de mise en œuvre et de financement d'un développement intégrant la gestion durable des ressources naturelles, des terres et des risques écosystémiques dans le cadre d'une approche territoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation par les acteurs locaux des outils de planification et de mise en œuvre d'un développement local favorisant la GDT • Augmentation des investissements dirigés vers les collectivités locales en faveur de la GDT 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes et questionnaires • Bilan de réalisation des plans de développement locaux • Comptes administratifs des communes 	



	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultats attendus	R 1: Les capacités des acteurs locaux sont renforcées pour l'élaboration de programmes et projets territoriaux intégrant la gestion des ressources naturelles, incluant les terres, les risques écosystémiques ainsi que des mesures incitatives pour promouvoir des partenariats multi-acteurs et multisectoriels.	<p>Nombre de plans de développement locaux revus ou élaborés en intégrant la gestion durable des ressources des terres</p> <p>Nombre d'acteurs locaux formés en planification locale, maîtrise d'ouvrage et mobilisation de ressources</p>	Rapports internes des communes ; documents de formation, contrats de prestation de service, documents comptables ; documents de PDC	
	R2: Des investissements de développement intégrant la gestion durable des ressources naturelles, incluant les terres et les risques écosystémiques, ont été conduits avec un accent particulier sur l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, et les mécanismes de financement novateurs durables, dans le cadre de la lutte contre la désertification	<p>Augmentation des investissements mobilisés par les collectivités de la zone d'intervention en faveur de la GDT</p> <p>Développement de projet de filière productive associant GDT et augmentation de la résilience des communautés</p>	Rapport d'activité ; documents bancaires ; rapports de sélection des microprojets ; document de stratégie, contrat de prestation de service	<p>Stabilité politique et sociale;</p> <p>Accord des autorités ;</p> <p>Adhésion des communautés locales ;</p> <p>Disponibilité des compétences locales et nationales</p>
	R 3 : Des partenariats et des coopérations sont mis en place et suivis entre les acteurs des communautés locales ciblées et la zone sahélo-saharienne à travers un espace de dialogue, de partage d'expériences et d'outils méthodologiques.	<p>Augmentation du nombre de partenariats conclus dans la zone GMV au Mali</p> <p>Amélioration de la communication et du partage des connaissances entre les acteurs locaux et toute la zone GMV au niveau national et régional</p>	Accords de partenariats ; Compte rendu des fora d'échanges ; Plateforme de partage inter-pays des documents nationaux	



	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Activités à développer	A.1.1: Documentation de la situation de référence du projet et Identification des contraintes et des opportunités dans l'intégration des questions relatives aux ressources naturelles dans les plans locaux de développement.	MOYENS : <ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines (formateurs) • Infrastructures de formation • Equipements techniques et outils méthodologiques d'appui à la formation • Expertise technique en matière de planification, décentralisation et développement territorial, mobilisation de ressources, etc. • Expertise technique en matière de GDT, gestion des ressources naturelles, changement climatique 		
	A.1.2: Élaboration d'outils méthodologiques de développement territorial intégrant la GRN, la GDT et les risques écosystémiques et accompagnement de la commune dans l'utilisation desdits outils.			
	A.1.3: Appuyer les collectivités territoriales dans la mobilisation de ressources pour le financement durable de leurs projets de gestion durable des terres et d'adaptation aux risques écosystémiques contenus dans les plans de développement.			



	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	A.2.1: Réaliser dans la commune des investissements pour la promotion de la GDT.	MOYENS : Ressources humaines locales et extérieures ; Expertise technique en matière de GDT, gestion des ressources naturelles, changement climatique		
	A.2.2: Identification et accompagnement d'au moins une filière de production à valeur ajoutée promouvant l'amélioration des revenus des populations et la GDT	Personnel technique de coordination du projet ; Logistique matérielle d'installation du dispositif de gestion des ressources allouées		
	A.3.1: Développement et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des connaissances découlant de la mise en œuvre du projet / Insertion des leçons apprises, des bonnes pratiques et des outils méthodologiques dans le cadre global de la plateforme GMV.	MOYENS : Plateforme d'échanges GMV ; Outils informatique et multimédia pour la capture de son et image ; Compétences techniques pour le traitement et la diffusion d'information		
	A.3.2 : Développement et mise en œuvre d'outils de communication et de plaidoyer pour la diffusion d'informations liées aux questions de gestion durable des risques climatiques, des ressources naturelles et des terres.			



6.2. CHRONOGRAMME DE LA PREMIERE ANNEE

Le chronogramme est fondé sur des hypothèses très optimistes mais qui sont réalisables :

- ✓ La convention entre les principaux partenaires est établie au cours de la première semaine de septembre 2015 ;
- ✓ Le premier semestre d'activités est consacré à (i) l'installation des organes de gestion, de pilotage et de mise en œuvre des activités du projet, (ii) à la mobilisation des ressources humaines et financières, (iii) au renforcement des capacités des collectivités locales et des communautés bénéficiaires, et (iv) à la planification des investissements de GDT et de gestion des risques climatiques.
- ✓ Au terme de cette première phase qui aura instauré les conditions nécessaires à une exécution satisfaisante des investissements de GDT, les premiers programmes d'investissements peuvent être engagés à travers l'élaboration des documents de projet, leur validation ou sélection, et leur réalisation sur le terrain au cours du dernier semestre.
- ✓ La gestion et la coordination des activités du projet demeurent continues et permanentes.

X = activité ponctuelle

Activités	Année 1 (2015 – 2016)												Observations
	1 (Sep 2015)	2 (Oct)	3 (Nov)	4 Dec	5 (Jan 2016)	6 (Fev)	7 (Mar)	8 (Avr)	9 (Mai)	10 (Jun)	11 (Juil)	12 (Août)	
1. Phase de démarrage du projet													
Signature des conventions de financement avec le MM Et éventuellement la signature des conventions avec les autres partenaires fournissant les cofinancements													
Installation des structures de travail du projet et préparation des documents de base du projet (procédures de gestion administrative, comptable et													



THE GLOBAL
MECHANISM



Année 1 (2015 – 2016)													
Activités	1 (Sep 2015)	2 (Oct)	3 (Nov)	4 (Dec)	5 (Jan 2016)	6 (Fev)	7 (Mar)	8 (Avr)	9 (Mai)	10 (Jun)	11 (Juil)	12 (Août)	Observations
financière, conventions avec les collectivités locales et les autres groupes, et tout autre document de base)													
Transfert des ressources par le GM													
Installation du comité national de pilotage (CNP)													
Responsable : MM et ME/SU/DD													
Lancement officiel des activités du projet dans les régions, les départements et les communes bénéficiaires et Signature des conventions de partenariat avec les communes bénéficiaires directes. Responsable : ME/SU/DD, UNCDF, AN-GMV, RésaD, réseau MARP, etc.													Campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation des communautés suite à l'adoption du PTA par le CNP et, Signature au plus tard le 30 septembre 2015 des protocoles d'accord entre l'UNCDF et les communes bénéficiaires directes. Ces conventions spécifient de manière explicite les modalités de la contribution des communes, les



THE GLOBAL MECHANISM



Année 1 (2015 – 2016)													
Activités	1 (Sep 2015)	2 (Oct)	3 (Nov)	4 Dec	5 (Jan 2016)	6 (Fev)	7 (Mar)	8 (Avr)	9 (Mai)	10 (Jun)	11 (Juil)	12 (Août)	Observations
													procédures de gestion administrative, comptable et financière, les droits et les obligations de chaque partie
Résultat 1 : Les capacités des acteurs locaux sont renforcées pour l'élaboration de programmes et projets territoriaux intégrant la gestion des ressources naturelles, incluant les terres, les risques écosystémiques ainsi que des mesures incitatives pour promouvoir des partenariats multi-acteurs et multisectoriels.													
A .1.1.1 : Etude préliminaire de documentation de la situation de référence du projet													Cette étude doit compléter le cadre logique en identifiant les indicateurs de résultats et leurs valeurs de référence
A.1.2.1 : Formation en faveur des collectivités locales bénéficiaires (identification des besoins de formation et des bénéficiaires directs; Elaboration et validation des modules et des programmes de formation; et Préparation et organisation des ateliers de formation) UNCDF, Formateurs, Maires, Conseillers municipaux et Agents techniques communaux													3 étapes en continu : (i) phase préparatoire avec le recrutement des personnes ressources d'appui d'identification des besoins en formation et d'élaboration des outils de formation, phase (ii) de planification des formations, phase (iii) d'exécution selon les programmes arrêtés



THE GLOBAL
MECHANISM



Année 1 (2015 – 2016)													
Activités	1 (Sep 2015)	2 (Oct)	3 (Nov)	4 Dec)	5 (Jan 2016)	6 (Fev)	7 (Mar)	8 (Avr)	9 (Mai)	10 (Jun)	11 (Juil)	12 (Août)	Observations
A.1.2.2 : appui logistique et matériel aux collectivités locales bénéficiaires (Identification des besoins en équipements/matériels et Achat des équipements/matériels) UNCDF, Maires, Conseil municipal													L'appui est réalisé sous la forme d'une aide budgétaire inscrite dans le budget de la collectivité 2016
A.1.2.3 : planification des investissements de GDTE Coordination du projet, Formateur d'appui, Maires, Conseil municipal, UNCDF													La planification s'effectuera en fonction du calendrier des sessions des conseils municipaux
A.1.2.4 : Formation des communautés locales en vue de l'appropriation de l'approche. Formateurs, ONG/Association de développement, OCB et autres groupes cibles, Coordination du projet, UNCDF, RésaD, Réseau MARP .													3 étapes en continu : (i) phase préparatoire avec le recrutement des personnes ressources d'appui, d'identification des besoins en formation et d'élaboration des outils de formation, phase (ii) de planification des formations, phase (iii) d'exécution selon les programmes arrêtés
A.1.2.5 : Appui à la concertation des acteurs locaux de la GDTE													3 étapes : (i) identification des



THE GLOBAL MECHANISM



Année 1 (2015 – 2016)													
Activités	1 (Sep 2015)	2 (Oct)	3 (Nov)	4 (Dec)	5 (Jan 2016)	6 (Fev)	7 (Mar)	8 (Avr)	9 (Mai)	10 (Jun)	11 (Juil)	12 (Août)	Observations
(identification des bénéficiaires directs et des besoins en appui institutionnel et planification de l'appui Prestataire de services en évaluation institutionnelle, ONG/Association de développement, OCB et autres groupes cibles, Coordination du projet, UNCDF, RésaD, Réseau MARP													bénéficiaires directs et des besoins en appui institutionnel, (ii) planification de l'appui pour l'exercice budgétaire, et (iii) exécution du programme d'appui
A.1.3.1 : Appui aux collectivités locales pour la définition d'instruments efficaces de financement durable de leurs projets de gestion durable des terres et d'adaptation aux risques écosystémiques contenus dans les plans de développement.													Cette activité est continue dès la mise en place des FIL
A.1.3.2 : Appui aux collectivités locales pour la préparation et l'organisation de rencontres de mobilisation des ressources en vue du financement durable de leurs projets de gestion durable des terres et d'adaptation aux risques écosystémiques contenus dans les plans de développement													Cette activité est exécutée de manière continue dès la mise en place des FIL
Résultat 2 : Des investissements de développement intégrant la gestion durable des ressources naturelles, incluant les terres et les risques écosystémiques, ont été conduits avec un accent particulier sur l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, et les mécanismes de financement novateurs durables, dans le cadre de													



THE GLOBAL
MECHANISM



Année 1 (2015 – 2016)													
Activités	1 (Sep 2015)	2 (Oct)	3 (Nov)	4 Dec)	5 (Jan 2016)	6 (Fev)	7 (Mar)	8 (Avr)	9 (Mai)	10 (Jun)	11 (Juil)	12 (Août)	Observations
la lutte contre la désertification.													
A.2.1.1 : Installation des FIL dans chaque commune bénéficiaire et mise en place du dispositif de gestion													
Ouverture des comptes bancaires Maires et Conseils municipaux													Chaque collectivité locale ouvrira un compte spécifique pour les fonds du projet
Versement de la contribution des communes Maires et conseils municipaux													Le versement de la contribution de la collectivité locale est exigé avant le démarrage des activités du projet dans la commune.
Elaboration et Adoption des procédures de gestion des FIL Consultants, Coordination du projet, UNCDF, Comité de pilotage, Conseils municipaux													L'UNCDF élaborera les documents de base relatifs à la gestion des FIL et les fera valider par le comité national de pilotage et les collectivités locales
Installation des organes régionaux de pilotage Comité national de pilotage,													Tous les organes au niveau régional doivent être installés avant le 30 novembre



THE GLOBAL
MECHANISM



Année 1 (2015 – 2016)													
Activités	1 (Sep 2015)	2 (Oct)	3 (Nov)	4 (Dec)	5 (Jan 2016)	6 (Fev)	7 (Mar)	8 (Avr)	9 (Mai)	10 (Jun)	11 (Juil)	12 (Août)	Observations
ME/SU/DD, AN-GMV, RésaD , Réseau MARP, Collectivités locales, Autorités régionales et départementales													2015
Installation des comités départementaux de sélection des projets Coordination du projet, UNCDF, Comité régional de pilotage, Collectivités locales, RésaD, Réseau MARP													Les comités départementaux de sélection des projets seront installés au plus tard le 29 février 2016 selon un programme comprenant l'élaboration et l'adoption de ses règles de fonctionnement, des canevas de microprojet, etc.
Transferts des fonds de la subvention par l'UNCDF sur les comptes bancaires des FIL UNCDF, Comité national de pilotage													Les fonds de la subvention affectés aux investissements de GDT et de gestion des risques climatiques sont transférés sur les comptes des collectivités locales en fonction de l'état d'avancement de la



THE GLOBAL
MECHANISM



Année 1 (2015 – 2016)													
Activités	1 (Sep 2015)	2 (Oct)	3 (Nov)	4 Dec)	5 (Jan 2016)	6 (Fev)	7 (Mar)	8 (Avr)	9 (Mai)	10 (Jun)	11 (Juil)	12 (Août)	Observations
													mise en œuvre du projet dans la commune et de la justification du versement de la contribution.
A.2.1.2 : Fonctionnement des FIL (approvisionnement des guichets)													
Programme d'investissement 1 du Guichet 1 : investissements dans les secteurs de l'eau et de l'énergie intégrés dans le PDC et le PIA													
Elaboration des documents de projets Collectivités locales (Conseil municipal et maires)													Les documents de projet sont élaborés et soumis aux comités départementaux de validation au plus tard le 30 avril 2016
Validation des projets Comités départementaux de sélection des projets													Les projets sont approuvés au cours de la première quinzaine de mai 2016
Mise en œuvre des projets d'investissement dans les secteurs de l'eau et de l'énergie Collectivités locales, Prestataires de services privés													Les projets d'investissement dans les secteurs de l'eau et de l'énergie commencent à être exécutés à partir de



THE GLOBAL MECHANISM



Année 1 (2015 – 2016)													
Activités	1 (Sep 2015)	2 (Oct)	3 (Nov)	4 Dec)	5 (Jan 2016)	6 (Fev)	7 (Mar)	8 (Avr)	9 (Mai)	10 (Jun)	11 (Juil)	12 (Août)	Observations
													juin 2016
Programme d'investissement 1 du Guichet 2 : microprojets dans les secteurs de l'eau et de l'énergie													
Elaboration des documents de projets ONG/Association de développement, OCB et autres promoteurs de microprojets													Les documents de projet sont élaborés et soumis aux comités départementaux de validation au plus tard le 30 avril 2016
Validation des projets Comités départementaux de sélection des projets													Les projets sont sélectionnés au cours de la première quinzaine de mai 2016 selon des critères préétablis
Mise en œuvre des projets d'investissement dans les secteurs de l'eau et de l'énergie ONG/Association de développement, OCB et autres promoteurs de microprojets													Les projets d'investissement dans les secteurs de l'eau et de l'énergie débutent à partir de juin 2016
Résultat 3: Des partenariats et des coopérations sont mis en place et suivis entre les acteurs locaux de la zone sahélo-saharienne à travers un espace de dialogue, de partage d'expériences et d'outils méthodologiques.													
A.3.1.1 : Produire en début de projet en vue du partage des connaissances dans le pays des supports de													Cette production sera réalisée parallèlement à l'étude préliminaire



THE GLOBAL
MECHANISM



Année 1 (2015 – 2016)													
Activités	1 (Sep 2015)	2 (Oct)	3 (Nov)	4 Dec)	5 (Jan 2016)	6 (Fev)	7 (Mar)	8 (Avr)	9 (Mai)	10 (Jun)	11 (Juil)	12 (Août)	Observations
documentation multimédia (texte, photo et vidéo) illustrant la situation de référence au cours de l'activité A 1.1													
A.3.1.2 : Produire en fin de première année de projet en vue du partage des connaissances dans le pays des supports de documentation multimédia (texte, photo et vidéo) illustrant les acquis du projet													La production s'effectuera parallèlement à l'évaluation à mi-parcours
A.3.2.1 : Elaboration d'outils de communication et de plaidoyer pour la diffusion d'informations liées aux questions de gestion durable des risques climatiques, des ressources naturelles et des terres													Cette activité débutera au cours du second semestre et se poursuivra de manière continue
A.3.2.2 : Mise en œuvre d'actions de communication et de plaidoyer pour la diffusion d'informations liées aux questions de gestion durable des risques climatiques, des ressources naturelles et des terres													Cette activité débutera au cours du second semestre et se poursuivra de manière continue
Coordination des activités													
Coordination du projet													
Planification des activités et suivi/évaluation des résultats	X						X						



THE GLOBAL MECHANISM



Année 1 (2015 – 2016)													
Activités	1 (Sep 2015)	2 (Oct)	3 (Nov)	4 (Dec)	5 (Jan 2016)	6 (Fev)	7 (Mar)	8 (Avr)	9 (Mai)	10 (Jun)	11 (Juil)	12 (Août)	Observations
Coordination du projet, Comités de pilotage, collectivités locales													
Évaluation de démarrage													
MM													
Évaluation de première année													
MM													



6.3. PLAN D'ACTION

6.3.1. PLAN D'ACTION DE LA PREMIERE ANNEE

Le plan d'action de la première année est établi sur la base des hypothèses suivantes :

- Le Mécanisme Mondial contribue pour un montant de 800 000 Euros dont 35% sont affectés à la première année et 65% aux 16 mois restants. Les élections générales de 2016 constituent un facteur de ralentissement des activités des collectivités locales. Et, au regard de la nécessité d'un renforcement préalable des capacités des collectivités locales bénéficiaires, des mesures de prudence doivent être observées dans la mise en place des FIL et le lancement de leurs activités. L'approche programme doit être appliquée dans toute sa rigueur.
- Sur la base de critères objectifs pertinents, les ressources du Mécanisme Mondial sont réparties comme suit (voir tableau 3 ci-dessous) :
 - ✓ Résultat 1 : 30% dont 75% consacrés aux communes ;
 - ✓ Résultat 2 : 60% dont 75% alloués au Guichet A et 25% au Guichet B avec le sous guichet B1=65% et le sous-guichet B 2=35% ;
 - ✓ Résultat 3 : 10% qui devrait être complété par les actions de l'ONG CARI.
- La contribution de l'Etat est estimée à 10% du montant de la subvention du Mécanisme Mondial soit 80 000 Euros qui sont affectés à l'appui au fonctionnement courant des collectivités locales, du comité national de pilotage, des comités régionaux de pilotage et des comités de sélection. Le Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable sera chargé de l'inscription de cet appui au budget national 2016 au titre de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte.
- La contribution de VEOLIA s'inscrit dans le cadre d'un projet d'hydraulique villageoise portant sur la réalisation d'un mini réseau d'eau potable à Kargui Bangou et l'équipement du forage de Falwel. Par contre, la Commune rurale de Falwel bénéficiera de l'ensemble des interventions du projet FLEUVE.
- Les contributions financières des collectivités locales exigées correspondent à 5% du montant des FIL soit 2 250 €/collectivité locale. Ce montant assure les frais de gestion des FIL et l'appui aux comités de sélection des projets.
- Les cofinancements des communautés locales et des autres partenaires sont mobilisés dans le cadre de l'exécution des projets/microprojets.



Tableau 2. Répartition des fonds du Mécanisme Mondial en €

Composante	Année 1 (35%) €	Année 2 (16 mois) (65%) €	Total €
RESULTAT 1	56 000	104 000	160 000
Collectivités locales (75%)	42 000	78 000	120 000
OSC et OCB (25%)	14 000	26 000	40 000
RESULTAT 2	196 000	364 000	560 000
Guichet A (75%)	147 000	273 000	420 000
Guichet B (25%)	49 000	91 000	140 000
Guichet B1 (65%)	31 850	59 150	91 000
Guichet B2 (35%)	17 150	31 850	49 000
RESULTAT 3	48 000	52 000	100 000
Gestion	-	-	-
Suivi/évaluation/Planification	22 400	26 000	48 400
Communication Partage connaissance	25 600	26 000	51 600
Audit externe/évaluation externe/Etude	-	-	-
TOTAL GENERAL	300 000	520 000	820 000

Tableau 3. Structure de financement du projet FLEUVE en €

Institution	Montant	%
Contribution financière		
Mécanisme Mondial	820 000	79
AN-GMV/Etat du Niger	80 000	8
Fondation VEOLIA	110 000	11
Collectivités locales bénéficiaires	18 000	2
Total 1	1 008 000	100
Contribution en nature		
Fondation VEOLIA	60 000	
Communautés locales	ND	
RésaD	ND	
ONG Réseau MARP	ND	
TOTAL	1 088 000	75%



Tableau 4. Plan d'action septembre 2015 – août 2016 (12 mois) en €

Résultats attendus	Activités principales	Activités spécifiques	Coût total (euros)
Résultat 1: Les capacités des acteurs locaux sont renforcées pour l'élaboration de programmes et projets territoriaux intégrant la gestion des ressources naturelles, incluant les terres, les risques écosystémiques ainsi que des mesures incitatives pour promouvoir des partenariats multi-acteurs et multisectorielles.	A.1.1 : Documentation de la situation de référence du projet et Identification des contraintes et des opportunités dans l'intégration des questions relatives aux ressources naturelles dans les plans locaux de développement.	A .1.1.1 : Etude préliminaire de documentation de la situation de référence du projet	16 800
	A.1.2: Élaboration d'outils méthodologiques de développement territorial intégrant la GRN, la GDT et les risques écosystémiques et accompagnement de la commune dans l'utilisation desdits outils	A.1.2.1 : Formation en faveur des collectivités locales bénéficiaires (identification des besoins de formation et des bénéficiaires directs; Elaboration et validation des modules et des programmes de formation; et Préparation et organisation des ateliers de formation)	23 520
		A.1.2.2 : appui logistique et matériel aux collectivités locales bénéficiaires (Identification des besoins en équipements/matériels et Achat des équipements/matériels)	6 720
		A.1.2.3 : planification des investissements de GDTE	3 360
		A.1.2.4 : Formation des communautés locales en vue de l'appropriation de	11 760



Résultats attendus	Activités principales	Activités spécifiques	Coût total (euros)
		l'approche.	
		A.1.2.5 : Appui à la concertation des acteurs locaux de la GDTE (identification des bénéficiaires directs et des besoins en appui institutionnel et planification de l'appui	5 040
	A.1.3 : Appuyer les collectivités territoriales dans la mobilisation de ressources pour le financement durable de leurs projets de gestion durable des terres et d'adaptation aux risques écosystémiques contenus dans les plans de développement.	A.1.3.1 : Appui aux collectivités locales pour la définition d'instruments efficaces de financement durable de leurs projets de gestion durable des terres et d'adaptation aux risques écosystémiques contenus dans les plans de développement.	8 400
		A.1.3.2 : Appui aux collectivités locales pour la préparation et l'organisation de rencontres de mobilisation des ressources en vue du financement durable de leurs projets de gestion durable des terres et d'adaptation aux risques écosystémiques contenus dans les plans de développement.	8 400
Résultat 2 : Des projets-pilotes de gestion des ressources naturelles, incluant les terres et les risques écosystémiques, ont été conduits	A.2.1 : Réaliser dans la commune des investissements pour la promotion de la GDT.	A.2.1.1 : Installation des FIL dans chaque commune bénéficiaire et mise en place du dispositif de gestion	0



Résultats attendus	Activités principales	Activités spécifiques	Coût total (euros)
avec un accent particulier sur l'agriculture durable, la sécurité alimentaire, et les mécanismes de financement novateurs durables, dans le cadre de la lutte contre la désertification	A.2.2: Identification et accompagnement d'au moins une filière de production à valeur ajoutée promouvant l'amélioration des revenus des populations et la GDT	A.2.1.2 : Fonctionnement des FIL (approvisionnement des guichets)	168 000
Résultat 3 : Des partenariats et des coopérations sont mis en place et suivis entre les acteurs locaux de la zone sahélo-saharienne à travers un espace de dialogue, de partage d'expériences et d'outils méthodologiques	A.3.1: Développement et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des connaissances découlant de la mise en œuvre du projet / Insertion des leçons apprises bonnes pratiques et outils méthodologiques dans le cadre global de la plateforme GMV	A.3.1.1 : Produire en début de projet en vue du partage des connaissances dans le pays des supports de documentation multimédia (texte, photo et vidéo) illustrant la situation de référence au cours de l'activité A 1.1	14 000
		A.3.1.2 : Produire en fin de première année de projet en vue du partage des connaissances dans le pays des supports de documentation multimédia (texte, photo et vidéo) illustrant les acquis du projet	
	A.3.2 : Développement et mise en œuvre d'outils de communication et de plaidoyer pour la diffusion d'informations liées aux questions de gestion durable des risques climatiques, des ressources naturelles et des terres	A.3.2.1 : Elaboration d'outils de communication et de plaidoyer pour la diffusion d'informations liées aux questions de gestion durable des risques climatiques, des ressources naturelles et des terres	34 000
	A.3.2.2 : Mise en œuvre d'actions de communication et de plaidoyer pour la diffusion d'informations liées aux questions de gestion durable des risques		



Résultats attendus	Activités principales	Activités spécifiques	Cout total (euros)
		climatiques, des ressources naturelles et des terres	
TOTAL			300 000